

Produits du tabac

Je voulais étudier en détail la question des emplois menacés, mais il suffit de dire que cet argument ne tient pas quand il meurt 35 000 personnes par année. Qu'est-ce à côté de quelques emplois perdus ici et là?

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent. Convoquez les députés.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 10, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais une explication. Je crois vous avoir entendu dire: «Convoquez les députés». Je n'ai pas entendu la sonnerie, mais j'ai entendu que le projet de loi était adopté. Pourrais-je avoir une explication?

● (1710)

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai fait une erreur. Je n'ai vu personne se lever, alors j'ai changé ma décision.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Vous avez changé votre décision?

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai pas vu cinq députés se lever. Je n'aurais donc pas dû dire: «Convoquez les députés». Je suis désolé que cela ait dérangé le député.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ce n'est pas que cela m'ait dérangé. C'est simplement que certains députés qui voudraient un vote par appel nominal ne voient pas

la nécessité de se lever après vous avoir entendu convoquer les députés. Lorsque je me suis rendu compte que les députés n'étaient pas convoqués et qu'il n'y avait pas de vote par appel nominal . . .

M. Baker: Nous voulons savoir quelle est la position des députés.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Certains d'entre nous veulent savoir quelle est la position des députés au sujet de ce projet de loi.

M. Baker: Spécialement celles des conservateurs.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Lorsque nous entendons: «Convoquez les députés», personne ne se lève.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportaient. Comme je l'ai dit, je n'ai vu personne se lever et c'est pourquoi j'ai pris cette décision. Je suis désolé que cela pose un problème au député.

Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Abordons-nous maintenant la motion d'initiative parlementaire M-143?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui.

M. Cassidy: Cette motion a été présentée . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Reprise du débat sur la motion M-143. Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

M. Cassidy: Monsieur le Président . . .

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ou bien le Règlement a été modifié, ou bien il ne vaut pas le papier sur lequel il est imprimé. Cependant, en vertu du Règlement, lorsque le président dit: «Convoquez les députés», c'est qu'il doit y avoir un vote. Je vous demande une décision sur ce point. Nous avons ici une tradition bien implantée . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le seul moment où je dois dire de convoquer les députés, c'est lorsqu'au moins cinq députés se lèvent. Il n'y avait pas cinq députés debout.

Mme Copps: Mais la présidence a convoqué les députés. En vertu du Règlement, c'est le signal d'un vote.

Je comprends la présidence lorsqu'elle dit qu'il n'y avait pas cinq députés debout. Cependant, la présidence a bel et bien dit: «Convoquez les députés».

Le président suppléant (M. Paproski): La députée n'apprécie pas la position dans laquelle se trouve la présidence en ce moment. La présidence s'est excusée auprès de la députée, n'ayant pas vu cinq députés. C'est tout. Le projet a donc été adopté avec dissidence.

Mme Copps: Il faut un vote.